



**DELIBERATION n°64 - 2018**  
**En date du 30 Novembre 2018**  
**Portant sur l'engagement des Dépenses**  
**D'Investissement pour l'année 2019**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 30 Novembre 2018 à 20H00 sur convocation, en date du 9 Novembre 2018, sous la présidence du Maire, M. Joël GARESTIER, Mme LACORRE Séverine étant désignée secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel,  
 M. HENRY Philippe, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie-Claude, M. VERGER Manuel, Mme AUPETIT BERTHELEMOT Christelle, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoints,  
 MM. VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, Mmes CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, M. PEAUDECERF Sébastien, Mmes LACORRE Séverine, DUVAL Patricia, BASSALER Virginie, M. GAILLARD André, Mme THIBAUT GUILLON Claude, M. PAGE Stéphane, Conseillers Municipaux,

**Absents ayant donné procuration :** Mme TOUCAS Hélène ayant donné procuration à Mme LACORRE Séverine, Mme SANCHEZ Marie-Hélène ayant donné procuration à M. HENRY Philippe, M. SIMON Patrick ayant donné procuration à M. GAILLARD A.

**Absents excusés :** M. MORELON Alain

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

### **BUDGET GENERAL**

Pris en application des dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 en particulier l'article 5 modifiant le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982,

Mr le Maire précise que jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, il y a lieu de fixer le montant des dépenses d'investissement qu'il pourra engager, liquider et mandater et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre	Libellé	Budget	BP 2018	Somme autorisée
20	Immobilisations incorporelles	Budget Principal	3 000.00	750.00
21	Immobilisations corporelles	Budget Principal	439 250.00	109 812.50
23	Immobilisations en cours	Budget Principal	574 900.00	143 725.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver le présent rapport.

### **BUDGET ANNEXE**

Chapitre	Libellé	Budget	BP 2018	Somme autorisée
20	Immobilisations incorporelles	Budget Principal	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	Budget Principal	700.00	175.00
23	Immobilisations en cours	Budget Principal	936 000.00	234 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver le présent rapport.

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 30 Novembre 2018

**Le Maire,**

**Joël GARESTIER**



Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le .....

Transmis en préfecture le

